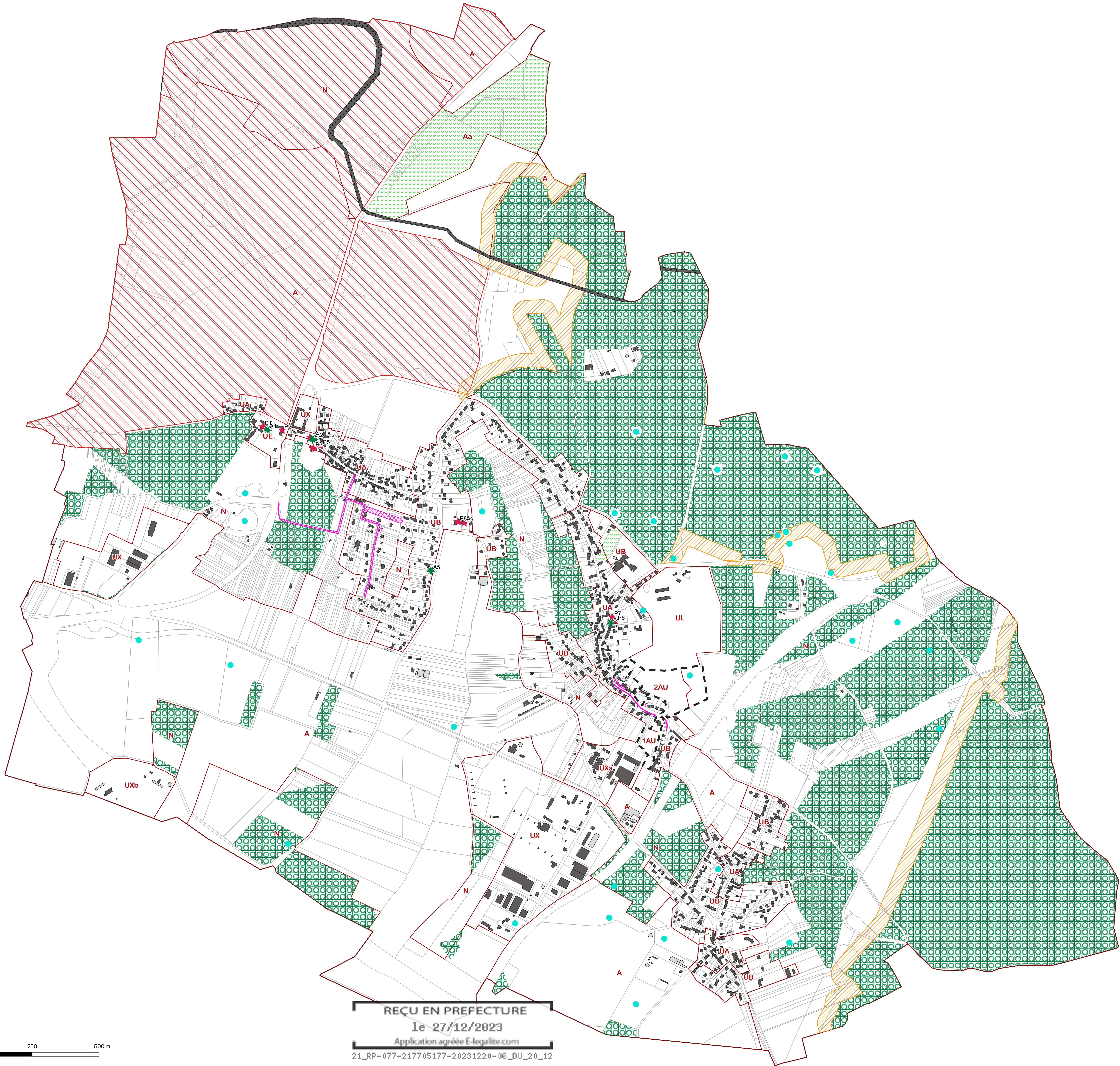




N°	Superficie	Destination	Bénéficiaire
1	5000 m²	Elargissement de la voirie	Commune de VILLEVAUDE
2	2550 m²	Elargissement de la voirie	Commune de VILLEVAUDE
Supprimé par modification n°2		Installation d'intérêt général	Commune de VILLEVAUDE
4	350 m²	Elargissement de la voirie	Commune de VILLEVAUDE
5	150 m²	Elargissement de la voirie	Commune de VILLEVAUDE
6	14 300 m²	Création d'un cheminement piéton entre Claye-Souilly et Villevaudé	Commune de VILLEVAUDE

LEGENDE

Limite de zones et de secteurs

PRESCRIPTIONS

- Espace boisé classé
- Bande de lisière inconstructible de 50m (Massifs de plus de 100ha)
- Emplacement réservé
- Mare à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Secteur soumis à OAP
- Protection paysagère au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Secteur protégé (R123-11-c)
- Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

AUTRES INFORMATIONS

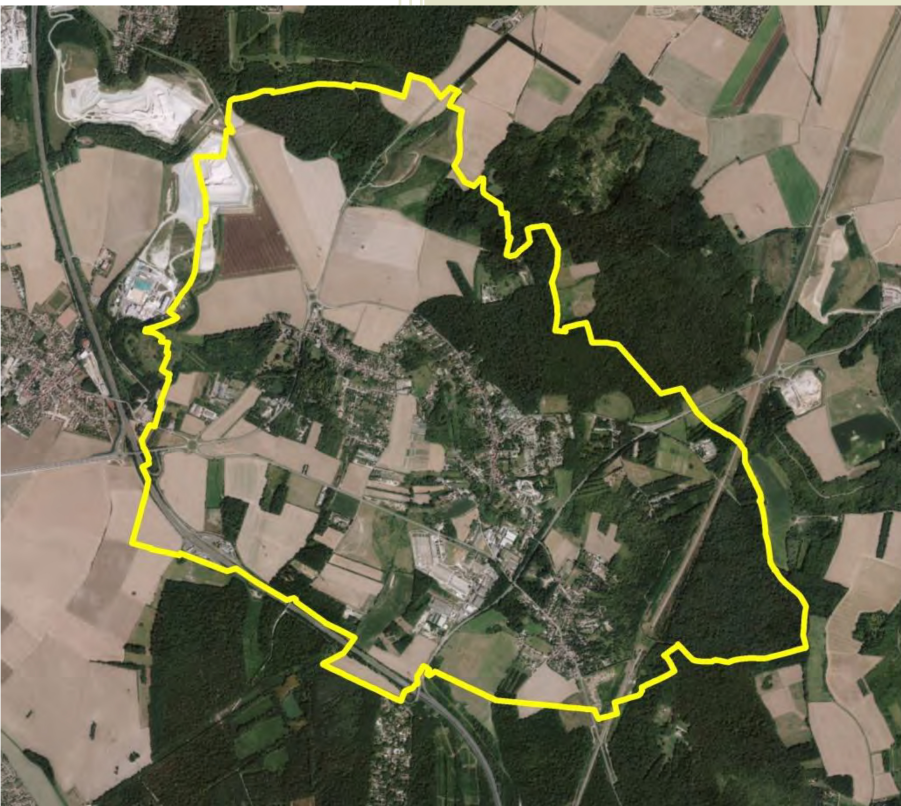
Emprise de l'Aqueduc de la Dhuis



Mairie de VILLEVAUDE
27 rue Charles de Gaulle
Montjay-la-Tour
77410 VILLEVAUDE

COMMUNE DE VILLEVAUDE
PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1.1-PLAN DE ZONAGE D'ENSEMBLE CADASTRE
au : 1/5 000e



Mis à jour par la modification n°2 approuvée le 20/12/2023